

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 28 AVR. 2014	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 28/04/2014	N° d'enregistrement F09314P 02/14
--	---	---

1. Intitulé du projet

**RD 14/61 - Aménagement d'un carrefour giratoire entre la RD 14 et la RD 61
Commune de GRIMAUD**

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° e)	Giratoire dont l'emprise est supérieure ou égale à 0.4 Hectares. L'emprise du projet est de 7 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 6.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Réalisation d'un carrefour giratoire entre les RD 14 et 61 sur la commune de GRIMAUD :

L'aménagement consiste en la création d'un carrefour giratoire en lieu et place de l'actuel carrefour en T entre la RD 14 et la RD 61 (au PR45 de la RD14) tout en conservant le carrefour en tourne à gauche situé à une cinquantaine de mètres à l'ouest qui permet les mouvements traversant de la RD 14 vers la voie communale "Carraire de Saint Pierre".

N°				
Arrivé le :	Projet de réponse	Éléments de réponse	Attribution	Information
28 AVR. 2014				
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat SIEP Service des permis d'exploiter				

4.2 Objectifs du projet

1 - Sécuriser le carrefour actuel : ce carrefour représente une zone d'accumulation d'accidents corporels de niveau 1 (durant la période 2000-2006, 11 accidents ont eu lieu au droit du carrefour, occasionnant 1 tué, 5 blessés hospitalisés et 12 blessés non hospitalisés).

2 - Fluidifier le trafic : la RD61 reliant la RD14 à la RD98 constitue une artère particulièrement importante pour la desserte du golfe de Saint Tropez. La RD 14 reliant Grimaud à Saint Pons les Mures par la RD559 présente à l'ouest du carrefour un TMJA en 2005 de 15 514 véhicules dont 3.69% de PL.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus pour une durée de 6 mois seront réalisés sans interruption de trafic.

La zone impactée par les travaux se limitera à la future emprise du carrefour.

Les emprises disponibles permettront de maintenir durant la quasi totalité du chantier l'ensemble de la circulation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic après mise en service restera identique au trafic actuel et sera fluidifié par rapport à l'existant.

L'aménagement paysager permettra d'insérer au mieux le carrefour dans son environnement : par l'utilisation d'essences locales et une faible variété de plantation en masse, il propose un parti d'aménagement simple avec des lignes claires visant à éviter les effets décoratifs donnant un caractère trop urbain inadapté au contexte. Il valorisera le carrefour en lui apportant plus de lisibilité. L'entretien en sera facilité.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Etude hydraulique suivie d'un dossier loi sur l'eau au titre de l'article L-214 du code de l'environnement. Il s'agira d'une procédure de déclaration au titre de la rubrique 3.2.2.0

Déclaration d'utilité publique au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, (à confirmer en fonction des négociations foncières avec les riverains).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Enquête publique au titre des articles L123-1 à 16 du code de l'environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet	7 000 m ²
Comprenant aménagement paysager	1 000 m ²
Rayon extérieur du giratoire	24 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Intersection RD 14 - RD 61
Commune de GRIMAUD

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 32' 28" 93

Lat. 43 ° 16' 10" 23

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Zone A - 1NiZ - 2 NiZ - 1 N
 Voirie routière
 Friche agricole (anciennes vignes)
 Pépinière

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 16 mars 2012.

Si oui, intitulé et date d'approbation
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune de GRIMAUD à environ 3,5 km du rivage.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI approuvé le 30.12.2005 PPR mouvements de terrain prescrit le 7.1.1997.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 7 Km.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'équilibre déblais/remblais étant déficitaire d'environ 5 000 m ³ , l'utilisation de déblais excédentaires d'autres chantiers sera recherchée dans la mesure du possible. Il sera complété si nécessaire, de matériaux issus de filières appropriées de recyclage ou de carrières locales.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3 200 m ² d'espace agricole (vignes actuellement en friche et inexploitées).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI : le projet entraine un remblai limité en zone RZ du PPRI (3 000 m ² sur une faible hauteur 1 m) Les travaux liés aux infrastructures publiques sont autorisés en zone RZ à condition qu'ils ne fassent pas obstacle à l'écoulement des eaux et n'aggravent pas les risques et leurs effets. Une étude hydraulique et un dossier loi sur l'eau seront constitués à cet effet (cf. 4.4.1).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les RD14 et RD61 sont classées voies bruyantes terrestres de catégorie 3. Aucune augmentation de trafic, donc l'impact sur le niveau sonore est nul. Compte tenu de la diminution des vitesses due à la création du giratoire, une baisse du niveau sonore pourrait même être induite par le projet.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Quelques risques de vibrations durant la période de travaux (usage de compacteurs).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation du projet n'entraîne pas d'augmentation de trafic.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit une augmentation de la surface imperméabilisée de 200 m ² . Concernant l'assainissement pluvial, le réseau projeté prévoit la mise en place de fossés enherbés et de buses. Le principe est de conserver au maximum la répartition actuelle des écoulements vers les exutoires existants afin de ne pas impacter les écoulements à l'aval.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les déchets induits par la démolition de la chaussée existante seront pris en considération et suivis au travers d'un Plan de Gestion et d'Élimination des Déchets.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'étude d'impact compte tenu des points suivants :

- Le projet de giratoire est réalisé en lieu et place d'un carrefour existant déjà revêtu.
- Le diagnostic environnemental déjà réalisé constate qu'aucune espèce animale ou végétale remarquable n'est impactée par le projet, et qu'il n'intercepte aucune zone à sensibilité particulière. Il n'y aura donc aucune incidence préjudiciable sur le milieu naturel.

Le projet prévoit la création de remblais en zone inondable dont la superficie est supérieure à 400 m². Suivant la loi sur l'eau, une telle opération est soumise à déclaration (rubrique 3.2.2.0). Un dossier sera déposé à ce titre auprès des services compétents. Le cas échéant il pourra faire l'objet de prescriptions environnementales qui seront intégrées au projet.

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6 - Rapport de présentation du projet
7 - Diagnostic préalable environnement
8 - Etude hydraulique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

TOLLON

le,

17 AVR. 2014

Signature

Le Délégué Général Adjoint des Services,
Délégué Général aux Routes, Transports,
Forêts et aux Affaires Maritimes



Marc HEBREARD